



Buts de l'unité d'enseignement :

Techniques et technologies de base de la vidéo pour les photographes et reportages photographiques

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi 2 années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Être porteur du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (C2D) ou certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI) ;
- Être porteur des attestations de réussite des unités d'enseignement :
 - " Techniques de base de la photographie ",
 - " Postproduction de la photographie ",
 - " Langage de l'image et communication en photographie ".
- OU réussir un test d'admission.

Finalités particulières des unités d'enseignement :

Les unités d'enseignement visent à permettre à l'étudiant de :

- réaliser des prises de vues et de sons en vidéo, en exploitant les ressources de l'équipement ;
- de s'initier aux techniques de base du montage vidéo en exploitant les potentialités de logiciels professionnels ;
- d'effectuer, de présenter et de justifier des reportages photographiques tenant compte de la spécificité du sujet à photographier et de l'intention de l'exploration.

Titres délivrés

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- "Techniques et technologies de base de la vidéo pour les photographes"
- "Reportages photographiques".